Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_036-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_036

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 05 MARS 2020

L'an deux mille vingt , le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat - Soutien à la rénovation du parc privé - Attribution d'aides financières de Dracénie Provence Verdon agglomération

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Anne-Marie COLOMBANI, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Daniel MARIA pouvoir à Hugues MARTIN, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES pouvoir à Alain PARLANTI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Stéphan CERET, Bernard CHARDES, Sylvie FAYE, Jean-Pierre MOMBAZET, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christine PREMOSELLI

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_036-DE

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) a délégué à Dracénie Provence Verdon agglomération la décision des aides publiques au logement et sa notification au bénéficiaire dans le cadre d'une convention approuvée par délibération du 11 juillet 2019 (n° C_2019_123).

Pour compléter l'action, deux programmes ont été mis en place sur le territoire de DPVa :
1 - Le Programme d'Intérêt Général (PIG) qui associe au travers d'une convention, l'Anah, le Conseil Régional PACA, Dracénie Provence Verdon agglomération et les communes volontaires que sont Ampus, Bargemon, Flayosc, Le Muy, Les Arcs-sur-Argens, Lorgues, Saint-Antonin du Var et Vidauban. Cette convention d'une durée de 3 ans a été approuvée par délibération des 15 décembre 2016 (n° C_2016_177) et 2 mars 2017 (n° C_2017_045).

Ce programme retient plusieurs thématiques d'action :
- la lutte contre la précarité énergétique,
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- la lutte contre la vacance,
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie au handicap.

2 – L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Draguignan, qui associe au travers d'une convention, l'Anah, le Conseil Régional PACA, Dracénie Provence Verdon agglomération, la Commune de Draguignan, et la Caisse de dépôts et consignations. Cette convention d'une durée de 5 ans a été approuvée par délibération le 21 septembre 2017 (n° C_2017_166).

Ce programme retient plusieurs thématiques d'action :
- améliorer et requalifier le parc de logements (travaux en parties privatives),
- faciliter la réhabilitation des immeubles collectifs (travaux en parties communes),
- diversifier et restructurer l'offre en logements du centre-ville,
- valoriser le bâti et le patrimoine,
- intervenir en renouvellement urbain sur des sites stratégiques du centre-ville.

Par délibérations du 12 avril 2018 (n° C_2018_047) et du 26 septembre 2019 (n° C_2019_147), Dracénie Provence Verdon agglomération a actualisé les aides directes qui viennent en complément des aides de l'Anah et de la Région Sud. D'autres aides cumulatives existent par ailleurs, mais Dracénie Provence Verdon agglomération n'en est pas délégataire (Conseil Départemental, caisses de retraites…).

L'attribution des aides (travaux éligibles et taux de subvention) est effectuée par application des règles du « guide d'intervention » de Dracénie Provence Verdon agglomération en matière de financement de la requalification du parc privé approuvé par délibérations du 12 avril 2018 (n° C_2018_047) et du 26 septembre 2019 (n° C_2019_147).

La présente délibération dresse le bilan des aides réservées par Dracénie Provence Verdon agglomération selon les critères de ses guides d'intervention.

Les dossiers de travaux détaillés en annexe portent sur un montant total de subvention de 1 161 992€, dont :

778 757 € à la charge de l'Agence nationale de l'habitat,
290 773 € à la charge de Dracénie Provence Verdon agglomération,
92 462 € à la charge de la Région Sud.

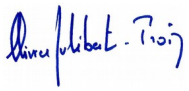
Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_036-DE

En conséquence, vu les demandes ci-dessus énoncées et l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 20 février 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- octroyer aux propriétaires des immeubles désignés en annexe la subvention correspondant aux dispositions du règlement de référence, pour les travaux à réaliser sur ces immeubles,
- dire que cette aide sera octroyée conformément aux conditions explicitées dans les guides de l'intervention de Dracénie Provence Verdon agglomération en matière de financement du parc privé, selon les modalités et taux qui y sont indiqués,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, et tout document relatif à l'exécution de cette délibération.
- dire que les crédits afférents sont prévus sur le budget 2020 chapitre 204 - article 20422.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/03/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.